

La Vice-présidente

Évry-Courcouronnes, le 12 OCT. 2022

Madame, Monsieur,

Fin 2021, le nouveau formulaire de dossier commun (APA/CNAV/MSA) pour les demandes d'aide à l'autonomie, devenu obligatoire depuis janvier 2022, vous a été transmis.

Il peut donc être diffusé au public soit en format papier, soit par téléchargement sur le site du Département : [www.essonne.fr/rubrique Santé Social Solidarité/Bien vieillir en Essonne](http://www.essonne.fr/rubrique_Santé_Social_Solidarité/Bien_vieillir_en_Essonne).

En effet, soucieux de développer son offre de services en ligne pour le plus grand nombre d'Essonniens, le Département ouvre, depuis juin 2022, la possibilité de saisir et suivre en ligne sa demande d'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), à domicile ou en établissement.

Les personnes ou leurs aidants peuvent effectuer leur demande en cliquant sur le bouton « services en ligne »/rubrique « santé/social » qui s'affiche à l'ouverture du site départemental :

Services en ligne

Santé social

- > Demande d'allocation personnalisée à l'autonomie
- > Demande de contrat jeune majeur
- > Demande d'agrément adoption
- > Consultation des devoirs et droits ouverts au titre du RSA
- > Recherche de dispositifs
- > Demande d'aide à la MDPH
- > Demande de rappel



Services en ligne



Handicap

Le courrier doit être adressé
à Monsieur le Président
du Conseil départemental

Hôtel du Département
Boulevard de France
Évry-Courcouronnes
91012 Évry cedex

Tél : 01 60 91 91 91
Fax : 01 60 91 91 77

Elles seront ensuite guidées pour la création d'un compte personnel qui leur permettra d'effectuer et suivre l'avancée de l'instruction de leur dossier par les services départementaux.

Je vous invite donc à diffuser cette information à vos administrés et usagers.

Pour toutes questions sur ce sujet, le service des Prestations d'Aide sociale est à votre disposition par mail : prestations.autonomie@cd-essonne.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Vice-présidente en charge de l'autonomie



Marie-Claire Chambaret